

## DÉCLARATION DE LA FRANCE A L'AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS.

Le Président de la République française a déclaré ce 7 novembre lors de la COP 27 de Charm El Cheikh que la France soutenait l'interdiction de toute exploitation des grands fonds marins et qu'elle porterait cette position dans les enceintes internationales. Cette position forte et assumée comme telle a suscité autant d'intérêt que de questions de la part de nos partenaires internationaux, notamment au sein de l'enceinte de l'Autorité internationale des fonds marins.

L'engagement de la France n'est en réalité que la traduction du sentiment d'urgence et de préoccupation majeure qui nous habite tous face à la nécessité de protéger l'océan et avec lui l'humanité. Cet engagement s'appuie évidemment sur la science qui nous rappelle le rôle essentiel de l'écosystème marin dans la stabilisation du climat et dans la protection de la biodiversité.

Alors même que les effets du changement climatique se font de plus en plus menaçants et que l'érosion de la biodiversité ne cesse de s'accélérer, il ne paraît pas aujourd'hui raisonnable d'ouvrir précipitamment un chantier nouveau, celui de l'exploitation des grands fonds marins, dont les impacts environnementaux ne sont pas encore connus et peuvent s'avérer importants pour des écosystèmes aussi anciens qu'à l'équilibre très fragile. Cette préoccupation avait déjà été exprimée par le Président Macron en juin dernier à Lisbonne en marge de la Conférence des Nations Unies sur l'océan.

En l'état actuel lacunaire des connaissances scientifiques, nous ne pouvons en effet pas garantir à ce jour qu'une exploitation des ressources minérales de la Zone ne causerait pas de dommages irréversibles aux grands fonds marins et à sa biodiversité. C'est pourquoi la France, qui possède par ailleurs la seconde plus grande zone économique exclusive, appelle ses partenaires à prendre le même engagement pour la préservation de cet écosystème marin si précieux. Notre principe de précaution doit se traduire en acte concret, au bénéfice de l'humanité toute entière.

En parallèle, l'exploration aux fins d'amélioration de notre connaissance scientifique des grands fonds marins doit non seulement se poursuivre mais s'amplifier, notamment dans un cadre de coopération internationale entre les chercheurs du monde entier. Les grands fonds marins doivent être ce que fut l'espace pendant la guerre froide : une nouvelle frontière pour la coopération et le multilatéralisme.

A cet égard, la France souhaite y contribuer plus avant en poursuivant les actions de formation entreprises ainsi qu'en facilitant la diffusion des données récoltées dans le cadre des contrats d'exploration, et ce afin de valoriser et partager les informations et connaissances scientifiques acquises dans l'intérêt de tous.

Notre position s'inscrit enfin dans la volonté constante de la France de traiter les questions globales d'intérêt collectif, en toute transparence, de façon volontariste et dans le cadre d'un multilatéralisme efficace.

Depuis l'origine, la France a été et reste un fervent soutien de l'Autorité, dont le mandat unique a, jusqu'à ce jour, permis de préserver le patrimoine commun de l'humanité que constituent la Zone et ses grands fonds marins. Par la délivrance de ses contrats d'exploration, l'AIFM a contribué d'ailleurs de manière utile à l'acquisition de connaissances fondamentales pour faire face à ces défis. À l'époque de la création de l'AIFM par la Convention de Montego Bay, il y a déjà près de trente ans, les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, l'urgence de l'action climatique et l'effondrement de la biodiversité et des services écosystémiques, n'étaient cependant pas les mêmes.

Nos travaux collectifs doivent aujourd'hui pleinement intégrer ces enjeux. Il faudra donc y consacrer le temps nécessaire, un temps beaucoup plus long qu'initialement envisagé, hors de toute pression industrielle ou financière, sans que ces travaux puissent être guidés par des préoccupations autres que celles résultant de la connaissance et de la nécessité de protection des écosystèmes marins. À l'heure où les dérèglements environnementaux mettent au défi les conditions de vie de l'humanité, il serait dangereux de se précipiter en mettant en péril ces écosystèmes qui pourraient, demain, être sources de solutions et de résilience.

Dès à présent, nous nous associons donc à tous les États sincèrement préoccupés par la protection de ce patrimoine commun qu'est l'environnement marin et sa biodiversité et qui ont récemment manifesté de diverses manières leurs inquiétudes quant au développement de l'exploitation des grands fonds marins. Dans cette enceinte, nous sommes évidemment ouverts à un dialogue constructif avec l'ensemble de vos gouvernements et l'AIFM pour faire progresser de manière inclusive la connaissance des grands fonds pour le bien de l'humanité

KINGSTON, 10 NOVEMBRE 2022